

LES AIDES AU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

pour les employeurs privés

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

Il n'y a pas de limite d'âge pour les contrats de professionnalisation

Les aides de l'État

Pour tout public

Pour les contrats signés
jusqu'au 31 décembre 2022

Accessible aux
entreprises de

- de 250 salariés

+ de 250 salariés
sous conditions

Pour la préparation d'un
diplôme du CAP au Master



5 000 € pour les alternants de -18 ans
8 000 € de 18 à 30 ans
2 000 € (AFE) de 30 à 45 ans
2 000 + 2 000 € (AFE) pour les 45 ans et +
8 000 € pour les DELD + de 30 ans

Pour les personnes de 45 ans et +
s'ajoute la réduction générale
des cotisations patronales.

Les aides de l'Agefiph

Cumulables aux aides de l'État

1 500€

pour un contrat de 6 mois

2 500€

pour un contrat de 12 mois

3 500€

pour un contrat de 18 mois

4 500€

pour un contrat de 24 mois et +

5 000€

pour un CDI

* L'aide est proratisée au nombre de mois.

Aides mobilisables dans les 6 mois
suivant la date d'embauche.

Contactez votre chargé de mission Cap emploi
au 02.51.37.65.18

CAP EMPLOI 85
Handicap, recrutement & maintien

20 Impasse NEWTON,
85000 LA ROCHE SUR YON
02.51.37.65.18

capemploi@capemploi85.com

Acteur du service public de l'emploi piloté par :



Retrouvez nous sur
www.capemploi-85.com

